



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 23315

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la promotion de la langue française. Il est incontestable de dire que l'anglais envahit notre vie quotidienne ; dans cette perspective, le Président de la République a promis, à juste titre, de faire des enfants français des bilingues. Ceci est nécessaire afin que la France puisse jouer un rôle au sein de la mondialisation. Toutefois, il est inquiétant de voir un pan entier de notre langue disparaître : utilisation de l'imparfait du subjonctif, subtilité grammaticale méconnue. Si le bilinguisme est nécessaire, il n'en demeure pas moins que la maîtrise de notre langue sera l'écho de la grandeur de la culture française. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Le parlementaire souligne à juste titre les enjeux que constituent pour notre pays l'acquisition, par les enfants, d'une ou plusieurs langues étrangères et la promotion de la langue française, y compris sur notre territoire. La diversité linguistique est le complément naturel de la diversité culturelle dans le monde contemporain. En Europe, la France milite en faveur de l'enseignement de deux langues étrangères obligatoires dans les systèmes éducatifs de nos partenaires. Aux Nations unies, c'est à l'initiative de la France qu'a été adoptée, le 16 mai 2007, une résolution en faveur du multilinguisme qui n'est pas une fin en soi, mais constitue une étape importante pour l'action de l'ONU en faveur du dialogue des civilisations car le multilinguisme est l'équivalent linguistique et culturel du multilatéralisme en matière de relations internationales. En encourageant la diversité des expressions linguistiques, la France est fondée à promouvoir plus efficacement sa propre langue et à défendre le statut de celle-ci dans les enceintes internationales. Le ministère des affaires étrangères et européennes consacre à cette promotion du français, à titre bilatéral ou à travers les institutions francophones multilatérales, des moyens importants. En effet, comme le fait valoir le parlementaire, la maîtrise du français est un élément du prestige de notre pays sur la scène mondiale. La Francophonie est et restera une priorité de la diplomatie française, a dit le Président de la République dans son intervention à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars 2008. Il a ajouté qu'il veillerait au statut du français dans l'Union européenne. Pour promouvoir la Francophonie et notre langue sur tous les continents, notre pays peut compter sur l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs, ainsi que sur l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sans compter le réseau mondial des professeurs de français dont la qualité du travail est reconnue et encouragée. En France, la maîtrise de la langue non saisi contribue à la cohésion sociale et à l'égalité des chances. Un dispositif a été mis en place en 1996 qui repose sur la Commission générale de terminologie et de néologie et les commissions spécialisées des départements ministériels. Il permet d'enrichir et de moderniser notre langue de manière qu'elle soit apte à exprimer toutes les réalités d'aujourd'hui sans qu'il soit besoin de recourir à des mots étrangers, notamment anglais. L'Académie française contribue à ce dispositif et veille au bon usage. Il convient en effet de préserver la richesse de notre langue, bien commun à l'ensemble de la nation, tout en veillant à ce qu'elle puisse s'enrichir en permanence des apports et contributions de toutes les nations qui ont également le français en partage.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription** : Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 23315

**Rubrique** : Langue française

**Ministère interrogé** : Coopération et francophonie

**Ministère attributaire** : Coopération et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mai 2008, page 4110

**Réponse publiée le** : 8 juillet 2008, page 5886